

Montréal, le 8 juillet 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport  
Dossier de la Régie : R-4162-2021**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) dépose, par la présente, au dossier mentionné en objet le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (l'IGOPP) intitulé « *Réflexion sur la demande d'Hydro-Québec à la Régie de l'énergie concernant l'approbation des normes de conduite de Transport en remplacement des codes de conduite du Transporteur et du Coordonnateur de la fiabilité en vigueur* », daté de mars 2022.

La Régie dépose également une mise à jour de ce rapport datée du 4 juillet 2022.

La Régie demande au Transporteur de déposer ses commentaires préliminaires sur les rapports de l'IGOPP au plus tard le **29 juillet 2022 à 12h**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd